

CONVOCACTION

Date : 20 mars 2025

Affichée le : 20 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 28
Votants : 36
Pouvoirs : 8
Absent : 3

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONSAFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**04 AVR. 2025**DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**09 AVR. 2025****Absents représentés**

Mme SAVAS

M. AÏT MESSAOUD

Mme ELONGUERT

Mme PEREZ

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme MEUNIER

Pouvoir à M. BROCHOT

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

Mme HAMADOUC, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Aïssata SOW

34 Concours photo Nature 2025 - Approbation du règlement**■ Rapport de présentation :****Catherine MEUNIER, Conseillère Municipale**

La ville de Creil organise un concours photo sur le thème de la nature. Du lundi 14 avril au samedi 31 mai 2025, les Creillois pourront présenter une seule photo sur le thème « **Vu de ma fenêtre : Nature et métamorphose urbaine** » dans l'une des catégories « jeune » ou « adulte ». Une troisième catégorie est ouverte spécialement en direction des centres de loisirs de la ville.

Le sujet invite les candidats à mettre en lumière la diversité environnementale présente sur le territoire de Creil et à exprimer son propre rapport à la nature.

Ce concours, gratuit, est ouvert à toute personne physique résidant ou agissant sur le territoire de la commune conformément au règlement du concours établi. La clôture du concours est fixée au samedi 31 mai 2025 à 00h00 (dernier délai pour le dépôt des dossiers complets des candidatures). Par le biais d'une campagne de publicité, un appel à candidature sera lancé.

Les participants qui concourent devront remplir un formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la Ville de Creil www.creil.fr ou dans les structures municipales partenaires de l'opération, et joindre la photo numérique de bonne qualité au format JPEG.

Toute participation incomplète (dossier incomplet, réception du dossier postérieurement à la date de validité indiquée) ne respectant pas les conditions de participation au présent concours sera considérée automatiquement comme nulle.

Le dossier complet du candidat (composé du bulletin de participation, photocopie de la carte d'identité et de la photographie numérique au format l'adresse suivant citoyennete@mairie-creil.fr

du présent règlement signé, d'une
Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 060-216001743-20250409-34DEL_CM020425-DE

Les lauréats de chaque catégorie seront récompensés d'un lot en rapport avec le thème du concours photo.
Les prix seront décernés lors d'une cérémonie dont la date sera communiquée.

Il vous est demandé d'approuver le règlement du concours photo 2025.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la ville,
Vu l'avis de la commission « Projets de ville et transition écologique » en date du 11 mars 2025,
Vu le règlement ci-annexé,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 36	Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique : d'adopter le règlement du concours photo nature 2025.

09 AVR. 2025

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER



Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



Aïssata SOW

La secrétaire de séance

